

QUE FAIRE LORSQUE LE REGISSEUR D'UNE CAISSE D'AVANCES SE SOUSTRAIT AU CONTROLE DE CLOTURE DE SA CAISSE?

S'il se soustrait, lui adresser une mise en demeure de produire sa comptabilité dans un délai raisonnable sinon il est mis en débet pour la dernière encaisse dans le cas d'encaisses multiples ou pour le volume de la caisse dans le cas d'encaisse unique.